



Quel risques pour une affaire violence volontaire?

Par **pouipoui_old**, le 11/06/2007 à 16:30

Bonjour,

Je voudrais savoir le risque que je peux avoir si le procureur estime que je suis coupable. Voici mon histoire:

Je suis sorti avec une fille pendant 1 an et demi. C'est une fille qui dans sa tête ne paraît pas bien (je pense qu'elle a des antécédents médicaux). Je l'ai quitté justement pour ses raisons là. Ne supportant pas cette rupture, elle s'est introduite chez moi comme ça, sans permission, sans appel, etc.. Pendant que je dormais, elle m'a sauté dessus en me donnant des coups. Pour la calmer, je l'ai tenu fort en lui bloquant les bras, elle a réussi à se débloquer et pour ne pas prendre d'autres coups, je l'ai poussé.

En la poussant, sans faire exprès elle est tombée sur la porte ainsi que mon porte-manteau. Après cela, tout est redevenu calme.

J'ai repris mon sommeil pendant quelques minutes (30 mn).

Donc elle est restée dans ma chambre jusqu'à son départ.

Le lendemain, quelques jours après, elle va porter plainte contre moi soit disant je l'avais tapé à mort.

Je suis convoqué à la gendarmerie, et ils me montrent comme quoi j'ai avoué que je l'avais tapé à une amie sur une conversation MSN. Je regarde la conversation, la gendarmerie me demande si c'était bien moi qui l'avait écrite, je réponds Non évidemment. En fait, elle a pris mon compte Msn pour se faire passer pour moi et avouer que je l'avais tapé. Ensuite, la gendarmerie me montre le certificat médical comme quoi il y avait des ématomes ainsi un trouble psychologique.

Donc voilà, je suis convoqué devant le procureur vendredi 15 juin.

En sachant que je n'ai pas de casier judiciaire ou d'antécédent, etc...

pouvez vous me dire à quoi m'attendre svp.

en vous remerciement

Par **Christelle_old**, le **12/06/2007** à **01:23**

Bonjour,

Il serait judicieux de faire intervenir un avocat. Votre cas pose surtout un problème de preuve et il faut pouvoir convaincre.

Selon ce que vous dites vous ne risquez rien. Il s'agit de légitime défense puisqu'elle vous a frappé. Sauf peut être pour la bousculade... Cela risque d'être considéré comme pas très proportionné...

Vous ne devriez pas être condamné.

Mais il faut absolument mettre toutes les chances de votre côté, en expliquant clairement ce qui s'est passé, en faisant valoir que la plaignante connaissait votre mot de passe MSN, que vous n'aviez aucune raison de parler à cette amie....

Par **pouipoui_old**, le **12/06/2007** à **06:25**

Merci beaucoup pour ses conseils.

En fait, je n'ai pas envie de faire intervenir un avocat pour des conneries comme cela, non seulement cela me fait perdre du temps, mais en plus de l'argent pour rien.

Donc si je n'arrive pas à convaincre le procureur?

Comment cela va se passer?

Aurais-je une amende?

Car c'est clair et net que je ne payerai pas d'amende si j'en ai une.

Et si il faut bloquer mes comptes, je le ferai, j'ai 23 ans, bientôt patron et j'ai pas envie d'avoir ce problème toute ma vie.

Donc est il possible qu'au lieu de payer une amende, je pourrai me mettre en garde à vue, ou faire des travaux public ou me mettre en prison pendant un certain temps à mon propre plaisir.

Je ne comprendrai jamais pourquoi les gens font ceci, je me demande si c'est pas pour de l'argent car je ne vois pas autres choses.

Comme on dit, les bons payent toujours pour les mauvais.

Cordialement

Par **Christelle_old**, le **12/06/2007** à **14:44**

Bonjour,

Si le procureur décide de poursuivre vous passerez en jugement. Là encore vous ne serez pas forcément condamné. Cela dépendra de la décision du juge.

Si vous avez une amende ce sera une somme relativement modique. Il faut savoir que l'amende c'est une peine pénale que vous payer à l'Etat. Les dommages-intérêts éventuels seront à payer à la victime. Mais dans ce cas précis ce ne sera pas plus de quelques dizaines d'euros (peut quelques centaines maxi).

Je ne peux que vous conseiller de payer l'amende. Si vous ne payez pas vous allez vers les problèmes. Beaucoup de problèmes. Et ne crois pas que vous vous rendiez compte de ce que représente la prison (à deux dans 9m², avec des mecs qui n'ont pas vu de femmes depuis parfois des années et délinquants endurcis....)

Bloquer vos comptes n'est pas non plus une solution. Ils feront une saisie de vos biens s'il le faut. Si vous créez votre entreprise, vous risquez encore plus gros.

Par **pouipoui_old**, le **12/06/2007** à **15:01**

Merci beaucoup.
celà me soulage un peu quand meme.
j'attendrai vendredi alors.

merci beaucoup, je vous souhaite une excellente continuation et vous tiendrez au courant le jour meme.

cordialement

Par **vanessa49**, le **16/03/2014** à **21:55**

bonjours,
moi ses bien different en sortan du bus jai eu une eplication avec une fille, elle a donc pas aprecier la veritée elle a voulu me taper, moi en etan enciente, je me suis defandu, donc jai mis le coup la premeier, elle est aussi perturber au nause plus venir dans a ville tros peur de me recoizée. pouver vous me dir se que je risque, car sela m'embette beaucoup, j'ai un fils de 6 mois, et une mari derière mois merci.